

19



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

11 Numéro de publication:

**0 379 837
A1**

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 89810840.2

51 Int. Cl.⁵: **A43B 5/04**

22 Date de dépôt: 07.11.89

30 Priorité: 27.01.89 CH 264/89

43 Date de publication de la demande:
01.08.90 Bulletin 90/31

64 Etats contractants désignés:
AT CH DE FR IT LI SE

71 Demandeur: **LANGE INTERNATIONAL S.A.**
1, rue Hans-Fries
CH-1700 Fribourg(CH)

72 Inventeur: **Mattiuzzo, Mario**
Via Istria, 3
I-31100 Treviso(IT)

74 Mandataire: **Meylan, Robert Maurice et al**
c/o **BUGNION S.A.** 10, route de Florissant
Case Postale 375
CH-1211 Genève 12 - Champel(CH)

54 **Chaussure de ski.**

57 Le bas de coque (1) de la chaussure comprend une languette arrière (5) munie de tétons (17, 18, 19,

20) destinés à recevoir des cales (21, 22) pour le calage du talon.

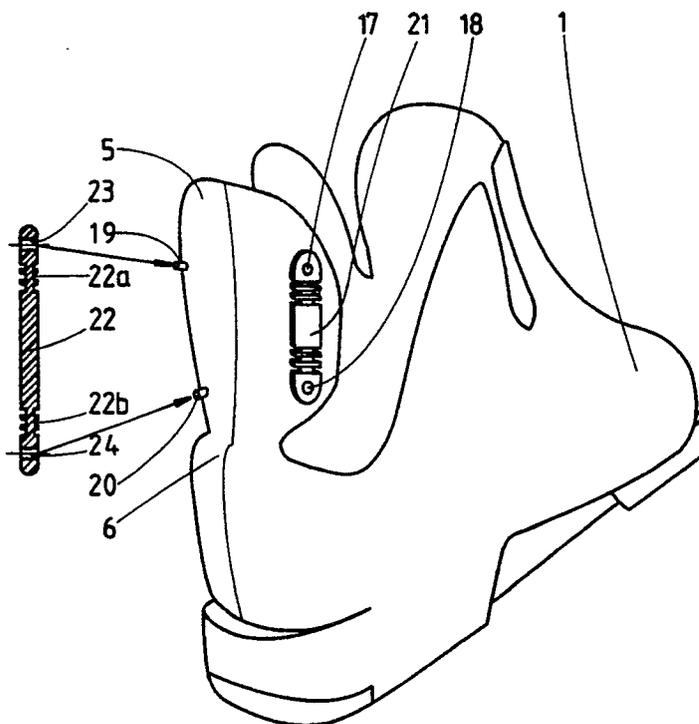


FIG 1

EP 0 379 837 A1

La présente invention a pour objet une chaussure de ski à coque en matière synthétique constituée d'un bas de coque destiné à entourer le pied et le talon et présentant à l'arrière une languette souple s'étendant dans le sens de la tige de la chaussure, sur le tendon d'Achille, d'une tige articulée sur le bas de coque et comprenant une partie postérieure basculable en arrière et d'un chausson de confort.

Pour la pratique du ski, il est essentiel que le talon soit maintenu aussi fermement que possible dans la chaussure, aussi bien pour le guidage du ski que lors de la flexion de la jambe de sorte que le talon ne se soulève pas du fond de la chaussure. Il est connu de caler le talon au moyen de pièces de rembourrage fixées latéralement sur le chausson intérieur ou introduites dans des poches latérales, comme décrit par exemple dans le brevet FR-2 342 039.

On a également proposé de remplacer ces pièces de rembourrage amovibles par des cales en forme de U aux branches d'épaisseurs différentes contenues dans des logements prévus dans le rembourrage solidaire de la partie postérieure de la tige. Une telle construction est décrite dans le brevet FR-2 608 384. Les logements sont fermés extérieurement par la partie postérieure de la tige. Pour avoir accès aux cales, il est donc nécessaire de séparer tout d'abord le rembourrage de la partie postérieure de la tige. Les cales ayant une forme de cavalier, leur section doit être au moins approximativement rectangulaire. Or une telle section n'est pas idéale pour le confort de la cheville et nécessite dans tous les cas l'interposition d'un rembourrage important.

Dans une demande de brevet antérieure non publiée de la demanderesse, on a proposé de rendre les cales immédiatement accessibles, de manière à permettre au skieur de changer de cales sur le champ, en disposant des cales constituées de corps oblongs, dans des poches verticales prévues sur le chausson. La présente invention se propose d'utiliser la languette solidaire de la coque comme support de cales.

La chaussure selon l'invention est caractérisée par le fait qu'elle comprend une paire de cales amovibles et interchangeables constituées par des corps oblongs fixés verticalement amoviblement sur ladite languette, de chaque côté de la partie médiane de cette languette.

Il suffit d'écartier la partie postérieure de la tige pour avoir accès aux cales, ce qui permet à l'utilisateur de changer de cales, même sans déchausser. Le skieur peut porter sur lui quelques cales de différentes sections qui lui permettront d'obtenir le calage convenable de son talon. Le calage peut être différencié de chaque côté du talon.

Le dessin annexé représente, à titre d'exem-

ple, des formes d'exécution de la chaussure selon l'invention.

La figure 1 représente un bas de coque de chaussure sans la tige, munie de cales, selon une première forme d'exécution.

La figure 2 est une vue partielle d'un bas de coque selon une deuxième forme d'exécution.

La figure 3 est une vue partielle d'un bas de coque selon une troisième forme d'exécution.

La figure 4 est une vue partielle d'un bas de coque selon une quatrième forme d'exécution.

La figure 1 du dessin représente le bas de coque d'une chaussure à coque telle que décrite et représentée dans la demande de brevet EP 0 286 586 ou dans le brevet FR 2 562 395 (US 4 615 127).

Ce bas de coque 1 est muni, à l'arrière, d'une languette 5 reliée au bas de coque par un rétrécissement 6 et capable de fléchir aussi bien vers l'avant que vers l'arrière. L'intérieur de cette coque est occupé par un chausson de confort tel que décrit et représenté dans les documents cités ci-dessus, mais non représenté ici. La languette 5 présente sur sa face extérieure deux paires de tétons cylindriques 17, 18 et 19, 20 disposés selon deux lignes sensiblement verticales, de chaque côté de la ligne médiane de la languette 5. Ces tétons sont destinés à la fixation de deux cales 21 et 22 constituées par des barrettes en caoutchouc ou en matière synthétique plus ou moins dure. Chacune de ces barrettes présente deux trous 23 et 24 dans lesquels viennent s'engager sans jeu les tétons 17 et 18, respectivement 19 et 20. Les tétons sont de préférence légèrement coniques pour assurer la fixation des cales 21 et 22 par serrage. Les cales présentent les amincissements 22a et 22b destinés à donner une certaine souplesse à ces cales. Inversément, les tétons peuvent être sur les cales et la languette peut être munie de trous.

Les cales représentées peuvent être remplacées par des cales d'épaisseurs différentes. Le skieur disposera sur lui d'un jeu de cales de différentes épaisseurs lui permettant, en tout temps, d'ajuster le calage de son talon en choisissant la cale adéquate.

Les cales pourraient être fixées sur la languette par tout autre moyen approprié. Les figures 2, 3 et 4 illustrent des exemples.

Dans l'exécution selon la figure 2, la cale est fixée au moyen de deux arceaux 26 et 27 venus d'une pièce avec la languette 5 ou rapportés. Ces arceaux peuvent être élastiques de manière à plaquer la cale contre la languette 5.

Dans l'exécution selon la figure 3 la cale, identique ou non à la cale 21 de la figure 1, est maintenue par ses extrémités engagées dans deux poches opposées 28 et 29 élastiquement déforma-

bles.

Dans la forme d'exécution selon la figure 4, les cales 30 et 31 sont munies d'un trou central 32, 33 permettant de les relier ensemble au moyen d'un arceau 34. Cet arceau est ensuite accroché transversalement dans l'un des crans d'une crémaillère 35 fixée verticalement au milieu de la languette 5, de telle sorte que les cales 30 et 31 sont positionnées de chaque côté de la crémaillère.

5

10

Revendications

1. Chaussure de ski à coque en matière synthétique constituée d'un bas de coque (1) destiné à entourer le pied et le talon et présentant à l'arrière une languette souple (5) s'étendant dans le sens de la tige de la chaussure, sur le tendon d'Achille, d'une tige articulée sur le bas de coque et comprenant une partie postérieure basculable en arrière et d'un chausson de confort, caractérisée par le fait qu'elle comprend une paire de cales (21, 22) amovibles et interchangeables pour le calage du talon, ces cales étant constituées par des corps oblongs fixés verticalement et amoviblement sur la languette, de chaque côté de la partie médiane de cette languette.

15

20

25

2. Chaussure selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les cales (21, 22) présentent une paire de trous (23, 24) par lesquels elles sont fixées par pression sur une paire de tétons (17, 18) correspondant formés sur la face extérieure de la languette.

30

3. Chaussure selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les cales présentent une paire de tétons et que la languette présente des trous destinés à recevoir ces tétons pour la fixation des cales.

35

4. Chaussure selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée par le fait que les cales sont en caoutchouc naturel ou synthétique ou en matière synthétique élastique ou rigide.

40

5. Chaussure selon la revendication 4, caractérisée par le fait que les cales sont d'épaisseurs différentes.

45

50

55

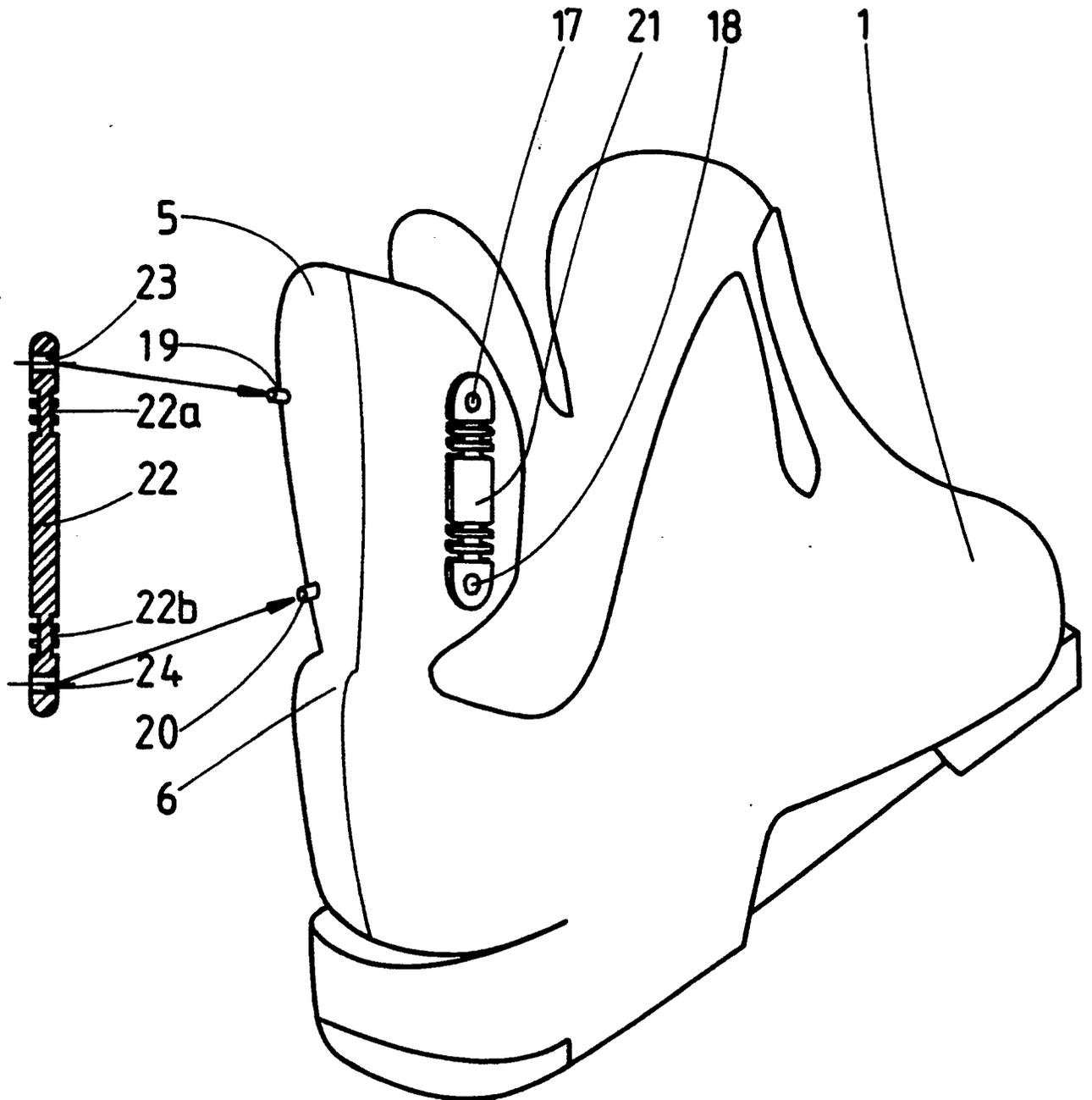


FIG 1

FIG 2

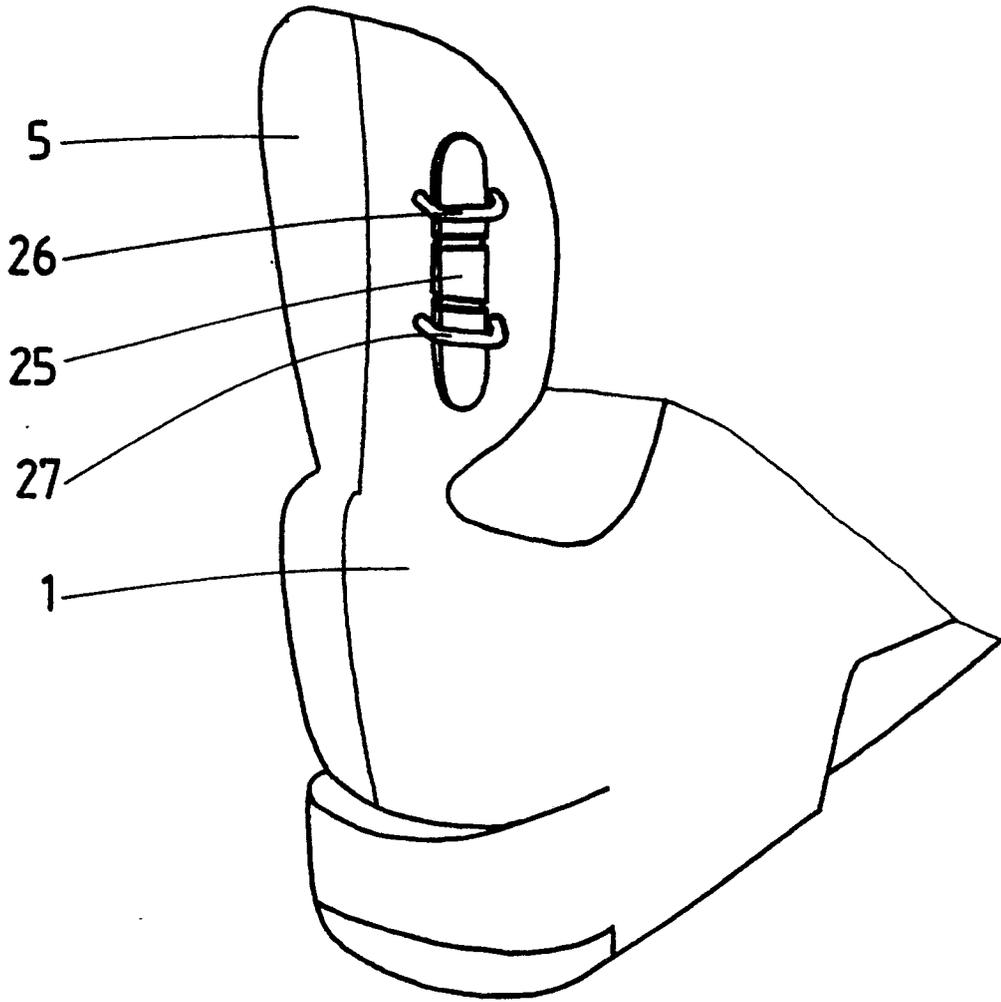


FIG 3

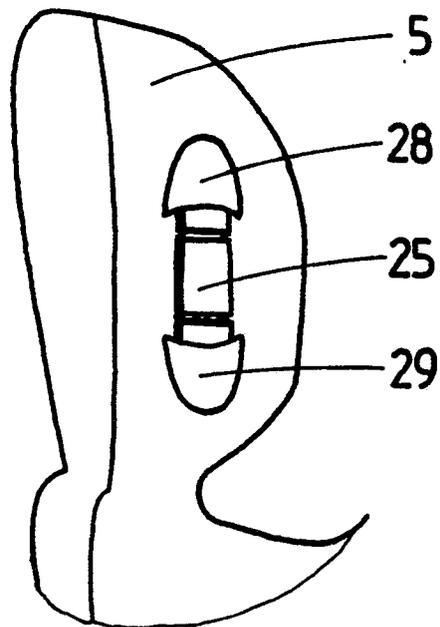
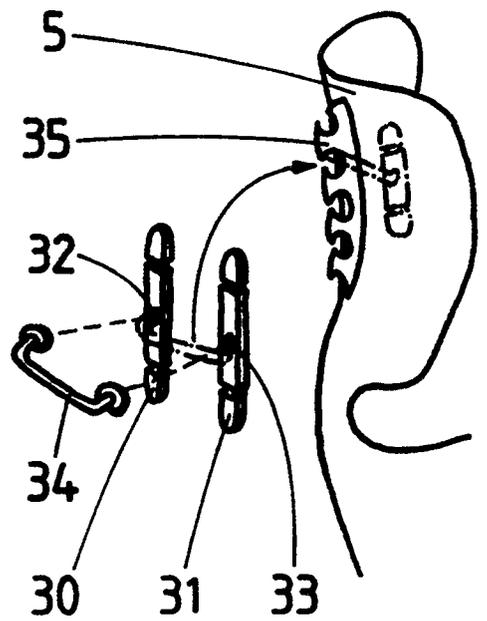


FIG 4





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
D, X	FR-A-2 608 384 (SALOMON) * Figures 1-3 * ---	1, 4	A 43 B 5/04
A	FR-A-1 249 653 (HERMOZ) ---	1, 4	
A	MACHINE DESIGN, vol. 39, no. 8, 30 mars 1967, page 42; "Design in action" * Figures: "Stiffener elements" * -----	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 43 B
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 27-04-1990	Examineur KUHN E. F. E.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)